



SE-UNSA- Académie de Nantes

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

ac-nantes@se-unsa.org

Nantes, le 17 juin 2015

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Nantes

Objet : application de la circulaire 2014-115 du 3 septembre 2014

Monsieur le Recteur

En cette fin d'année scolaire, les difficultés de remplacements des enseignants du premier degré dans notre académie restent importantes. Outre les absences non-remplacées, ces difficultés entraînent la non application partielle ou totale de la disposition prévoyant une décharge de fin d'année scolaire pour les directrices et directeurs d'écoles de 1 à 3 classes.

L'exemple de la Mayenne illustre bien la situation. Deux années de dotation nulle ont eu des conséquences directes sur le fonctionnement dans ce département rural : baisse drastique du nombre de temps partiels accordés, manque cruel de remplaçants (1600 demi-journées de classe n'ont pas été remplacées entre septembre et mai, perturbant les écoles, soient 40 000 élèves pour lesquels le service public n'a pas rempli ses missions) et non-respect de l'octroi des décharges pour les écoles de moins de 4 classes.

L'Inspectrice d'Académie - Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de ce département a d'ailleurs confirmé nos inquiétude en déclarant aux élus du SE-UNSA ne pas avoir la certitude de pouvoir appliquer la circulaire n° 2014-115 d'ici la fin de l'année scolaire.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions nécessaire afin que les directrices et directeurs d'écoles puissent bénéficier des décharges de fin d'année scolaire dans les cinq départements de l'Académie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jonathan Kermorvant

P.J : le courrier adressé à l'IA-DASEN de la Mayenne